

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 5 JUIN 2023 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Administration

4. Correspondances
5. Dépôt du formulaire d'utilisation de l'eau potable
6. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2023-06 modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne
7. Maire suppléant
8. Congrès de la FQM
9. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - adhésion 2023-2024
10. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – demande de participation financière pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste
11. Corporation du Pays de l'ardoise – demande d'adhésion et de participation financière
12. Dons & publicités - (Action Saint-François, Les Productions de brousse, l'Étincelle (x4), The Record (x3))

Hygiène du milieu

13. Gestion des matières organiques sur le territoire du Canton de Melbourne afin de se qualifier aux exigences du MELCCFP dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
14. Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences
15. Autorisation pour l'achat de composteurs domestiques et de bacs bruns

16. Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques

Factures

17. Factures

Varia

18. UMQ – Achat regroupé de bacs roulants pour 2024

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2023-06-05, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2023-06-05, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 1^{er} et 8 mai 2023;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} et 8 mai 2023.

Période de questions : 2023-06-05, 3 Monsieur Laurent Frey, directeur général, de la Corporation du Pays de l'ardoise était présent afin de dresser le bilan des activités de 2021-2022 et de présenter les projets et activités pour 2023.

Madame Louise Richard, citoyenne, était également présente, mais elle n'avait pas de question particulière.

Correspondances : 2023-06-05 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 1^{er} mai au 5 juin 2023, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable: 2023-06-05 Le Conseil prend connaissance de la version finale du « Formulaire de l'usage de l'eau potable 2022 ». Le formulaire a été rempli et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} mai 2023 par la directrice générale et greffière-trésorière. Le formulaire a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 mai 2023.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2023-06, un règlement modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne : 2023-06-05, 4 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par la conseillère Lois Miller.

Maire suppléant : 2023-06-05, 5 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de juillet à décembre de la présente année; que M. Enright siègera à la table de la MRC du Val-

Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Congrès FQM 2023 : 2022-06-05, 6 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les activités d'un participant au congrès de la FQM tenu à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2023.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) : 2023-06-05, 7 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver l'abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour 2023-2024, au montant de 50 \$.

Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – demande de participation financière pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste : 2023-06-05, 8 **Attendu que** la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond prend en charge l'organisation de la Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste) à Richmond;

Attendu que la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond demande une participation financière de la Municipalité du Canton de Melbourne pour cette activité;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une aide financière d'un montant de 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour l'organisation de la Fête nationale.

Corporation du Pays de l'ardoise – demande d'adhésion et de participation financière : 2023-06-05, 9 **Attendu que** la Corporation du Pays de l'ardoise a différents projets prévus pour la saison 2023;

Attendu que la Corporation du Pays de l'ardoise demande une participation financière de la Municipalité du Canton de Melbourne pour ces différents projets;

Attendu que la Corporation du Pays de l'ardoise demande que les municipalités de la région de Richmond prennent leur adhésion annuelle au montant de 0,80 \$ / habitant;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une aide financière à la Corporation du Pays de l'ardoise comme suit :

• Adhésion annuelle (1 140 x 0,80 \$)	912 \$
• Cirque au centre-ville	500 \$
• Piano public	250 \$
• Achat de tente	500 \$

Dons et publicités : 2023-06-05, 10 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Action Saint-François	150 \$
Les Productions de Brousse	300 \$
L'Étincelle (24 juin–1 ^{er} juillet)	173,25 \$ (plus taxes)
L'Étincelle (Marché public)	99 \$ (plus taxes)
The Record (St. Jean & Canada Day)	148,25 \$ (plus taxes)

Gestion des matières organiques sur le territoire du Canton de Melbourne afin de se qualifier aux exigences du MELCCFP dans le

cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités : 2023-06-05, 11 **Attendu que** la Loi sur la qualité de l'environnement confie aux municipalités la responsabilité de la planification de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire, dans le respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

Attendu que pour aider les municipalités avec la planification et la gestion des matières résiduelles, une aide financière est notamment prévue dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

Attendu qu'à partir de 2024 cette aide financière sera conditionnelle au respect des critères d'admissibilité du programme afin d'inciter les municipalités à implanter la gestion des résidus alimentaires et verts sur leur territoire;

Attendu que la Stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement vise à instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

Attendu que le gouvernement permet aux municipalités de faible taille et moins densément peuplées de mettre en place un programme de gestion des résidus alimentaires et verts par le compostage domestique;

Attendu que depuis 2013, le Canton de Melbourne a instauré un programme favorisant la gestion des matières organiques (alimentaires et verts) par le compostage domestique sur son territoire;

Attendu qu'un inventaire fait en 2022 a révélé que le Canton de Melbourne est toujours loin de la cible visée par le gouvernement d'une gestion minimale de 70%;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne est une municipalité avec une grande superficie de 173 km² où l'agriculture est l'activité la plus répandue et la majeure partie des citoyens ont des terrains suffisamment grands et qu'ils pratiquent déjà le compostage domestique;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a approximativement 120 kilomètres de chemin qui pourrait représenter un coût énorme pour la collecte et le transport des matières organiques;

Attendu que même si le compostage domestique présente des avantages dans les milieux ruraux, la collecte à trois voies permet la récupération optimale et le traitement des matières organiques;

Attendu que la mise en place d'une collecte à trois voies, pour le traitement de la matière organique, n'est pas la solution envisagée pour l'ensemble du Canton de Melbourne;

Attendu que le conseil du Canton de Melbourne souhaite instaurer la collecte des matières compostables par voie de bac brun, à un intervalle variable, selon la saison, aux résidents du périmètre urbain ou à proximité de ce périmètre;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Melbourne :

D'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire du Canton de Melbourne afin de se qualifier aux exigences du MELCCFP dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités;

De continuer à promouvoir le compostage domestique dans la partie la plus vaste et la plus rurale du territoire du Canton de Melbourne et d'offrir un composteur à chaque unité d'occupation qui n'en possède pas, suite à l'inventaire fait en 2022;

De demander à la MRC du Val-Saint-François d'inclure le Canton de Melbourne dans leur contrat de collecte de matières organiques afin de commencer la collecte par bac brun des matières organiques en 2024, et ce, pour les résidents du périmètre urbain ou à proximité de ce périmètre;

De préparer une campagne de sensibilisation afin d'informer les citoyens de cette décision et afin d'offrir les informations sur le bac brun ainsi que sur le compostage domestique.

Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences : 2023-06-05, 12 **Considérant que** RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet d'achat de composteur domestique afin de s'assurer que les citoyens aient un moyen de traiter leurs matières organiques où le service de collecte n'est pas offert (ci-après le « Projet »);

Considérant que pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité du Canton de Melbourne auprès de RECYC-QUÉBEC en égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

De respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;

D'obtenir les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;

De confirmer que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

De transmettre à RECYC-QUÉBEC le rapport de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

D'obtenir auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+;

De prendre en charge la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

Autorisation pour l'achat de composteurs domestiques et de bacs bruns : 2023-06-05, Ce point sera discuté lors d'une séance subséquente du conseil.

Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques : 2023-06-05, 13 Dans le cadre du contrat pour la vidange, le transport, le

transbordement et le traitement des boues des fosses septiques, l'entrepreneur devait présenter la preuve qu'il a obtenu du propriétaire du site utilisé pour le transbordement, une autorisation lui permettant de procéder audit transbordement.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le site de traitement de boues de fosses septiques de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à être utilisé pour la disposition des boues de fosses septiques du Canton de Melbourne.

Factures : 2023-06-05, 14 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 270 547,56 \$) et des chèques émis (montant : 13 339,23 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Varia – Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles : 2023-06-05, 15 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs de 240 litres standard aéré (brun) dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 145 bacs de 240 litres standard aéré (brun) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2024;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec

le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Levée de la séance : 2023-06-05, 16 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 juillet 2023.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 6^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.

James Johnston
Maire